

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)**

**Départs de Saumur pour Nantes.**  
8 heures 30 min. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
2 — 04 — — Omnibus.  
**Départ de Saumur pour Angers.**  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

**Départs de Saumur pour Paris.**  
9 heures 50 min. matin, Express.  
11 — 49 — — Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
**Départs de Saumur pour Tours.**  
3 heures 02 min. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 min. matin, Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

**CHRONIQUE POLITIQUE.**

Des informations particulières que nous rece-  
vons d'Amérique portent à notre connaissance les  
faits suivants :

On assure que la note anglaise a été remise  
le 17 décembre, à midi, par lord Lyons à M. Se-  
ward, secrétaire d'Etat des affaires étrangères,  
qui en a immédiatement référé au président  
Lincoln.

Lord Lyons a déclaré qu'il attendrait jusqu'au  
20, à six heures du soir, la réponse officielle à la  
note de son gouvernement, et que si, à ce mo-  
ment, l'ordre de mise en liberté des prisonniers  
saisis à bord du *Trent* n'était pas expédié, ses  
instructions lui prescrivaient de quitter Washing-  
ton et de s'embarquer le 21 à New-York pour  
revenir à Londres.

Le 18, le congrès, sur la motion de M. Lovejoy,  
a voté une adresse au président pour l'engager à  
ne pas rendre les prisonniers. Aux dernières  
dates, on paraissait croire que le cabinet de Was-  
hington adopterait l'opinion du congrès. (*Patrie*.)

Sur la foi d'une correspondance de la Havane,  
que nous trouvons reproduite par les feuilles Ha-  
vas, le bruit ne tardera pas à se répandre que  
MM. Hunter et Pierre Soulé, commissaires nomi-  
nés par le gouvernement des Etats confédérés,  
sont actuellement en route pour l'Europe.

Nous n'accueillons, pour notre part, cette nou-  
velle que sous la réserve la plus expresse.  
(*Constitutionnel*.)

Les nouvelles d'Italie se réduisent à quelques  
nouvelles de Naples qui continuent à représenter  
le brigandage comme touchant définitivement à  
sa fin. C'est la vingtième fois au moins qu'on le  
dit : Dieu veuille qu'on n'ait plus à le redire !

L'intervalle des vacances parlementaires se  
consomme, à Turin, à Milan et à Naples, en agita-  
tions stériles au sujet de la situation du cabinet.  
M. Ricasoli, rendons-lui justice, fait bonne con-

tenance, et n'a pas cédé jusqu'à présent un pouce  
de terrain. Si la fermeté suffisait en politique,  
M. le baron Ricasoli gagnerait la partie.  
(*Constitutionnel*.)

D'après la *Gazette d'Italie*, le bruit courait le  
29, que le baron Ricasoli avait remis au roi la  
démission en masse du ministère, et que S. M.  
l'avait acceptée. En même temps, on ajoutait que  
le roi avait chargé le baron Ricasoli de composer  
un nouveau cabinet dont le personnel serait :  
Ricasoli, président du conseil, sans portefeuille ;  
Villamarina, aux affaires étrangères ; Rattazzi, à  
l'intérieur ; Farina (Paul), à l'agriculture et au  
commerce ; Cordova, aux finances ; Conforti, à la  
justice ; Desanetis, à l'instruction publique ; Ritti  
(Jean), à la marine ; La Marmora, à la guerre ;  
Perruzzi, aux travaux publics.

L'Italie, du 30 décembre, dément toutefois les  
nouvelles qui précèdent. « Tous ces bruits, dit-  
elle, sont aussi mal fondés les uns que les autres.  
Il y a lieu de compléter le ministère, mais non  
de le remanier dans le sens que prêtent à ce mot  
les esprits malveillants qui l'emploient. Quant  
à une démission en masse, nous répéterons ce  
que nous avons déjà dit : elle n'est pas possi-  
ble. »

Le même journal dément aussi la nouvelle  
donnée par le *Diritto* relative à la députation par-  
lementaire qui se serait rendue auprès de M.  
Ricasoli pour donner des conseils sur la situa-  
tion. Le ministère aurait résolu de se présenter  
tel qu'il est devant la chambre. — Havas.

La *Perséveranza* annonce qu'au premier jan-  
vier, le général Garibaldi viendra à Turin et  
assistera à la réunion de la société du tir.

D'après des lettres de Rome, M. le marquis de  
Lavalette aurait remis une note au cardinal  
Antonelli concernant le départ du roi de Naples.  
Dans sa réponse le cardinal aurait déclaré qu'il  
lui était impossible d'intervenir dans cette affaire.

Dans un discours du pape à ses officiers, Sa  
Sainteté leur a dit que leur dévouement deviendra

nécessaire et qu'ils auront à le défendre ou à le  
suivre ; mais l'heure n'est pas venue. — Havas.

Des lettres de Rome parlent de l'attitude  
énergique prise par M. Lavalette. Ce diplomate,  
n'étant pas engagé par des antécédents, peut  
tenir un langage autre que celui de M. de Gra-  
mont ; la lettre que j'ai sous les yeux, adressée à  
un prélat, dit qu'on ne doute plus dans la diplo-  
matie, du prochain départ de l'armée française.  
C'est le correspondant parisien dit *l'Indépen-  
dance belge* qui dit cela :

On persiste à affirmer dans certains cercles que  
François II a nettement déclaré à M. de Lava-  
lette qu'il ne quitterait pas Rome. On ajoute même  
que comme l'ex-roi a été fort appuyé dans sa  
résolution par les ministres d'Autriche et d'Espa-  
gne, cela a mis une certaine froideur entre M. de  
Bach (Autriche) et M. de Lavalette. En consé-  
quence, notre ambassadeur a refusé d'assister à  
un dîner diplomatique auquel M. de Bach l'avait  
invité. M. de Lavalette s'est, suivant l'usage,  
trouvé indisposé ce jour-là.

L'archevêque de Posen a publié une lettre pas-  
torale dans laquelle on remarque le passage sui-  
vant :

« Puisque c'est le devoir des catholiques de  
rendre à chacun ce qui lui est dû, il faut aussi  
rendre à la nation ce qui est dû à la nation... Il  
est de notre devoir de travailler avec zèle et as-  
siduité à conserver, à étendre et à augmenter  
tout ce qui, par la grâce divine, constitue le  
caractère particulier de la nation. Que chacun  
selon ses forces s'attache à défendre, à conser-  
ver, à fortifier les institutions créées par nos  
ancêtres pour élever et former notre jeunesse si  
pleine d'espérance, celles destinées au soulage-  
ment des pauvres ; d'autres enfin, que nos  
ancêtres possédaient et qui se sont conservées  
jusqu'à nous. Que les vertus et les vieilles cou-  
tumes de nos ancêtres soient observées reli-  
gieusement par leurs fils ; que la langue nation-  
nale soit conservée fidèlement ; que chacun

**FUUILLETON**

**LE NAUFRAGE DU GUARDIAN**

(Suite.)

**II. — LE COUP D'ÉPERON.**

Dans le but de gagner de l'espace et de loger plus fa-  
cilement les futurs colons de Botany-Bay, on avait mis à  
fond de cale la majeure partie des canons du *Guardian*.

Toutefois il en restait encore assez de braqués aux sa-  
bords pour exercer l'active surveillance de maître Smith,  
important personnage également chargé de la police in-  
térieure et de l'artillerie ; — aussi, ses longues et fré-  
quentes conférences avec le capitaine ne surprenaient-  
elles personne.

On savait, à la vérité, qu'une liaison avait existé en-  
tre le sous-officier et le commandant, que Betty appelait  
son parrain ; mais les rapports extérieurs du service, la  
distance toujours bien sentie qui séparait le chef du  
balterne, ne laissaient soupçonner entre eux aucune in-  
imité.

En présence de l'équipage, devant un seul témoin,  
Rioù était commandant, Peters Smith maître canonier,  
rien de moins, rien de plus. Mais le soir, lorsque la  
chambre du conseil était hermétiquement fermée, et que le  
factionnaire avait reçu la consigne d'en défendre l'entrée

à qui que ce fût, alors les deux amis se retrouvaient en  
quelque sorte sur le pied de l'égalité ; le maître prenait  
place sur le sofa de son capitaine ; ils reparlaient du  
temps passé, bâtissaient ensemble des projets pour l'a-  
venir, et Betty, qui leur était aussi chère à l'un qu'à  
l'autre, devenait ordinairement le sujet de la conversa-  
tion.

Volontairement ou par mégarde, l'officier abordait-il  
une question relative au service, Peters Smith, se retran-  
chant dans sa position d'inférieur, ne répondait que par  
le mot : *commandant*, et se gardait d'émettre son avis  
sans qu'il lui fût expressément demandé.

D'abord mousses, puis matelots ensemble, les deux  
marins avaient atteint le grade de contre-maître, tou-  
jours sur les mêmes bâtiments et ne s'étaient séparés  
que par force majeure.

Depuis, Rioù s'était signalé en des rencontres si nom-  
breuses, qu'un avancement extraordinaire lui avait été  
accordé ; il avait pris place dans les cadres du corps de  
la marine. Dix ans plus tard, il commandait un transport  
genre de bâtiment abandonné d'ordinaire aux officiers  
de fortune.

Smith, au contraire, en parvenant au poste de maître  
canonnier, atteignit son bâton de maréchal.

Quand ils se retrouvèrent, la hiérarchie maritime avait  
mis entre eux une distance que la bonhomie du capita-  
ne ne pouvait combler ; jamais ils n'auraient essayé de rem-

barquer ensemble, sans Betty, l'unique cause de leur  
rapprochement.

Dans le temps qu'ils n'étaient encore que contre-ma-  
tres, Peters Smith s'était marié à Calcutta fort à la  
hâte, comme tous les matelots qui s'inquiètent peu de  
l'avenir. Quelques mois après, le vaisseau mit à la voile  
pour retourner en Angleterre ; la femme de Smith mou-  
rut au large en donnant le jour à Betty.

La petite créature, privée de sa mère, ne survécut que  
grâce au lait d'une chèvre et aux soins assidus de son  
père et de son parrain, qui faisaient alternativement fac-  
tion auprès de son berceau. Echappée comme par mira-  
cle aux dangers de sa première enfance, elle grandit sur  
les planches où elle était née ; longtemps le maître can-  
onnier obtint de la garder avec lui ; mais quand elle eut  
atteint sa quinzième année, tous les capitaines se refu-  
sèrent également de l'admettre à leur bord ; le malheu-  
reux père se trouva dans le plus pénible embarras. Il  
s'était fait une douce habitude de sa jeune compagne, il  
avait mis toute son étude à l'élever de son mieux et ne  
comptait pas s'en séparer.

— Dans quelques années, se dit-il, je l'aurais ma-  
riée ; elle aurait trouvé un appui naturel dans son époux ;  
plus tard, leur intérieur serait devenu mon refuge. Que  
faire à présent ? Je n'ai ni mère ni sœur à qui la confier ;  
qu'en deviendra-t-elle si je la laisse au milieu d'étrangers,  
elle qui n'attend rien aux mœurs de la terre ferme ? Je

» s'attache à la cultiver et à la perfectionner dans les lettres et les arts. Loin de nous tout ce qui effacerait le caractère particulier de la nation ou blesserait son honneur. »

L'archevêque recommande le respect de l'autorité du roi et des lois de l'Etat. Il dit : Il faut rendre à la nation ce qui appartient à la nation et à César ce qui est à César. Mais on s'aperçoit que l'illustre archevêque penche un peu plus du côté de la nation. (Constitutionnel.)

On écrit de Vienne, le 28 décembre. — Nous sommes à même de confirmer la nouvelle que la Porte a protesté contre les résolutions de la skuptchina serbe, et d'ajouter que cette protestation a été vivement appuyée par l'Angleterre. De l'attitude que cette puissance a prise dans toute cette affaire, on peut inférer que ce n'est pas en son nom que la Porte a fait cette demande. (Waterland.)

Le bruit d'une nouvelle réduction de l'armée qui a couru à la Bourse de Vienne, s'explique par le fait suivant : Plusieurs banquiers de la capitale ont reçu des lettres pseudonymes, comme la suite l'a prouvé, qui contenaient la nouvelle que la Gazette de Vienne donnerait samedi prochain le rescrit relatif à la réduction de l'armée. Quelques spéculateurs se sont laissés prendre au piège. (Id.)

La Gazette de Vienne signale les négociations entre la Prusse et la France, comme constituant des obstacles à l'union de l'Autriche avec le Zollverein. — Havas.

On écrit du grand-duché de Bade, 24 décembre, à la Gazette de Cologne :

« Le prince Charles frère du grand-duc, a quitté le service militaire de l'Autriche. On rattache ce fait au revirement qui s'est opéré dans nos cercles gouvernementaux sur la question allemande. »

Un télégramme de Pesth nous informe qu'à Lemberg, de graves désordres ont eu lieu dans la journée et dans la soirée du 29 décembre. La police a été insultée, parce qu'elle avait défendu les chants nationaux. Vingt-neuf arrestations ont été faites; parmi les personnes arrêtées se trouvent des ecclésiastiques. — Havas.

Un journal de Berlin, la Gazette (semi-officielle) de l'Etoile, répond à des observations du correspondant de Munich, du Moniteur, sur la question des duchés de l'Elbe : « En ce qui concerne une intervention salutaire de l'Europe, dit elle, les correspondants de l'organe officiel paraissent avoir oublié les dispositions qui réservent les questions allemandes à la décision d'organes compétents. Pour les armements danois, dont on parle dans cette correspondance, cette nouvelle, et les réflexions qu'on y rattache, regardent avant tout les Danois eux-mêmes. En attendant, ce n'est pas seulement le nord de l'Europe, dont les complications soient de nature à menacer gravement la tranquillité générale. » — Havas.

On craint de nouveaux troubles de la part des Sikhs. Le dernier courrier de Bombay nous apprend que trois batteries d'artillerie qui étaient sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre en

ont été empêchées par le télégraphe. On attend avec anxiété des nouvelles de l'Inde.

(Army and Navy Gazette.)

Les marchandises françaises à destination de New-York et de l'Amérique du Nord sont, comme on le sait, envoyées au Havre et transportées de ce port en Amérique par un service régulier de bâtiments à vapeur anglais et américains. Un avis vient d'être transmis à nos chambres de commerce, dit le Salut public de Lyon, pour leur annoncer la cessation de ce service, dans la prévision de la guerre qui peut éclater d'un moment à l'autre entre l'Angleterre et les Etats du Nord.

La communication suivante a été faite, à ce sujet, au commerce de Saint-Etienne.

« Saint-Etienne, 24 décembre 1861.

» J'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie a reçu avis que, dès à présent et pendant un temps indéterminé, il ne sera plus expédié du Havre de bateaux à vapeur (steamers) pour New-York ou autres points du littoral des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

» Je vous donne cet avis afin que vous en fassiez part aux négociants de votre ville qui pourraient avoir des relations avec les Etats dont il s'agit.

» J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Pour le chef de gare,

» DELHENNET. »

On comprend le préjudice qu'un semblable état de choses doit causer au commerce. Déjà un nombre très-considérable de tonnes de marchandises se trouvent accumulées au Havre et ne peuvent être expédiées. Ce n'est qu'à la fin du mois de mai prochain que sera organisé le service français des paquebots transatlantiques, qui, s'il existait aujourd'hui, serait, grâce à la neutralité de notre pavillon, d'un secours si efficace pour le commerce.

Nous apprenons que, dans ces circonstances, des démarches ont été faites auprès du gouvernement pour obtenir la disponibilité de plusieurs grands transports à vapeur que possède la marine, et qui ont rendu tant de services pour ramener nos troupes de Chine, de Cochinchine et de Syrie. Mais, quelle que soit la bonne volonté dont la marine est animée pour tous les intérêts français, nous doutons qu'elle puisse, en ce moment du moins, réaliser ces vœux, puisqu'elle a dû frêter elle-même des bâtiments du commerce pour transporter, dans le golfe du Mexique, une partie du matériel du corps expéditionnaire.

Nous avons néanmoins la conviction que le gouvernement jugera les réclamations du commerce dignes de toute son attention, et qu'il cherchera les moyens d'organiser, jusqu'à la solution du conflit anglo-américain, un service provisoire pour venir en aide à nos relations avec l'Amérique, qui menaceraient d'être complètement interrompues. (Patrie.)

#### FAITS DIVERS.

On ne pense pas que la prochaine session des chambres s'ouvre avant le 29 ou le 30 janvier.

— Le paquebot de Marseille le François I<sup>er</sup> a

fait naufrage à Chio. Les passagers se sont sauvés; mais la cargaison paraît perdue.

— Les nouvelles de Naples, du 28, annoncent que le Vésuve vomit une pluie de cendres qui couvre la ville et la rade.

— On mande de Londres, le 30 décembre :

Le froment anglais maintient ses prix; l'étranger est recherché; l'orge (qualité inférieure) a fléchi d'un shil., et l'avoine (qualité inférieure) de 6 pences.

A l'ouverture du marché aux cotons, le 30 décembre, à Liverpool, il s'est traité 8,000 balles; les cours étaient fermes.

— Avant la mort du prince-époux, il avait été convenu que S. A. R. le prince de Galles passerait quelques mois d'hiver dans le Levant ou en Syrie et qu'il visiterait, en s'y rendant, Malte et Corfou. Le Manchester-Guardian annonce que ce programme est maintenu, malgré le déplorable événement qui a eu lieu, et que Son Altesse Royale partira sous peu pour l'Orient, avec l'intention de revenir pour la grande exposition.

— On prétend que M. Fould aurait proposé à l'Empereur, — ce qui rentrerait parfaitement dans son système de modifications administratives, — de diviser le Conseil d'Etat en deux grandes sections, dont l'une serait chargée exclusivement du contentieux, tandis que la seconde s'occuperait de toutes les autres affaires. Chacune de ces sections serait présidée par un ministre sans portefeuille, le Conseil d'Etat, toutes les sections réunies, devant être lui-même présidé par le prince Napoléon.

— Il est question d'une circulaire récente, relative aux journaux, qui aurait été adressée par M. de Persigny aux préfets des départements. Mais ce bruit est-il exact? Ce qui paraît vrai, c'est qu'on projette toujours une circulaire dans laquelle serait traitée la question des signatures, mais les éléments de cette circulaire ne sont pas encore sortis du domaine du Conseil d'Etat, auquel ils ont été soumis par les ministres de l'intérieur et de la justice.

— Tous les officiers anglais se trouvant en Autriche ont reçu l'ordre de retourner de suite en Angleterre pour se mettre à la disposition de leur gouvernement.

— M. Haussmann a demandé, dit-on, à l'Empereur, que les séances de la commission municipale de la Seine fussent rendues publiques. Evidemment, si cette demande est accordée, le bénéfice en sera étendu à tous les conseils municipaux dans les départements.

— On parle de quelques modifications dans le département de la guerre. Il serait question, à ce que l'on dit, du remplacement par le maréchal Niel du maréchal Randon, qui prendrait le gouvernement général de l'Algérie, laissé par le maréchal Pélissier, duc de Malakoff. On dit aussi que le maréchal Canrobert, quitterait également son commandement de Nancy.

Enfin, on assure qu'il serait fortement question de la réduction de l'effectif par la suppression de la 6<sup>e</sup> compagnie de chaque bataillon, et d'un escadron par régiment.

ne puis pourtant pas renoncer à mon métier; de quoi vivrions-nous?

Les préjugés du gaillard d'avant grossissaient encore les craintes du vieux marin.

« Un nom doit toujours être enregistré quelque part, sinon c'est une épave qui roule et que le premier diable venu peut mettre dans son bissac. » — Bref, maître Smith s'était bien juré que celui de Betty figurerait sur un rôle d'équipage, jusqu'à ce qu'il fût inscrit sur le cahier d'une paroisse.

Découragé par d'inutiles démarches, il était au désespoir lorsqu'il rencontra, par un bonheur inespéré, son ancien camarade Riou, nommé au commandement du Guardian.

Le reste se devine; le maître confia ses inquiétudes paternelles au capitaine, qui le prit à bord avec sa fille, en usant des privilèges fort étendus dont jouissent et dont jouissent, alors surtout les commandants de la marine anglaise.

Le navire avait déjà fait plusieurs campagnes; miss Betty venait d'accomplir sa dix-septième année, sans avoir jamais vécu à terre. Quelques rares promenades, quelques jours passés à l'auberge avant son dernier embarquement ne lui donnaient qu'une idée fort vague des mœurs de ses habitants. Elle ne connaissait, à vrai dire, que la mer et les usages des marins.

Sa conversation avec lord Falton en est la preuve. Ce-

pendant maître Peters Smith était entré chez le commandant :

— Tom mill et Gaspard sont aux fers, dit-il; j'ai fait une ronde dans les batteries; tout est tranquille, mais j'ai dit à la vieille Flay de ne pas se coucher jusqu'à nouvel ordre, dans le cas où vous voudriez l'interroger.

— Eh! mon pauvre Smith, répondit le capitaine, de quoi vous inquiétez-vous? Laissez donc cette folle en repos; qu'elle se couche et qu'il n'en soit plus question. D'ailleurs, la brise est bonne, dans quelque temps nous serons débarrassés de notre misérable cargaison de coquines et bandits.

— Comme il vous plaira, commandant; mais s'il m'était permis de faire une observation, vous ne trouveriez peut-être pas si légère la faute de mistress Flay.

— Voyons! dit le capitaine en indiquant de la main un flauteuil au maître canonier, qui néanmoins resta debout.

— Cette femme est un prophète de malheur; elle répète sans cesse à l'équipage que le Guardian n'arrivera jamais à bon port. Par hasard, elle a deviné juste dans plusieurs petites choses; les matelots la croient en tous points et sont presque découragés. — Quant aux déportés, c'est encore pire. Elle les pousse à la révolte. Je l'ai rencontrée dans leur casernement; où elle pérorait à demi-voix. Il me semble que si elle était punie devant tout l'équipage assemblé, ce serait d'un fort bon effet. —

On pourrait la faire anarrer trois ou quatre heures au pied du grand mât et la mettre ensuite en prison jusqu'à notre arrivée.

— Est-ce d'aujourd'hui seulement que vous connaissez tout cela? demanda le capitaine.

— La mèche n'est éventée que d'hier soir fort tard, mon commandant; j'attendais l'heure du rapport.

— N'avez-vous pas trouvé la vieille Flay disant la bonne aventure à votre fille?

— Oui, commandant, et si j'avais suivi mon premier mouvement, la damnée sorcière aurait passé par le sabord. J'ai sévèrement grondé miss Betty de s'être laissée aborder par cette carcasse dématée, qui devrait depuis longtemps être coulée par le fond.

— Que disait-elle donc à Betty?

— Ce qu'elle disait! Elle lui prédisait un mariage qui ne serait guère de votre goût ni du mien, avec une espèce de flibustier élégant. Elle entremêlait ses prophéties de malédictions contre vous, contre moi, contre le Guardian, que sais-je encore? et si je n'avais paru, elle en aurait sans doute conté bien plus long. Je me rappelle, entr'autres choses, qu'elle disait à ma fille: — « Vous commanderez d'abord une chaloupe et plus tard un vaisseau. »

— Quelle sottise! fit le capitaine; vous voyez bien que cette femme n'est qu'une folle.

— Possible! répondit le maître; mais à coup sûr elle

— Un journal annonce que l'on va fonder en Algérie un grand établissement hippique. Le fait est très-exact, dit l'*Indépendance belge*. Il s'agit, non pas de régénérer la race des chevaux arabes, comme le disent en plaisantant certains journaux, mais de former des sujets pour notre cavalerie légère. L'essai qui a été fait depuis trois mois dans les régiments de cavalerie de la garde prouve les bons services que pourrait rendre un établissement semblable, bien dirigé. Les dépenses seraient peu considérables et devraient être prises en partie sur le budget de l'Algérie.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le fusilier Pierre Dubois, du 89<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, qui, condamné à mort par le 1<sup>er</sup> conseil de guerre permanent de la 1<sup>re</sup> division militaire séant à Paris, devait être fusillé le 5 décembre courant, au Polygone de Vincennes, et dont l'exécution fut ajournée, la veille, par suite de circonstances que nous avons indiquées, ayant obtenu depuis une commutation de peine de la clémence de Sa Majesté l'Empereur, a été amené hier, 30 décembre, à midi, à l'audience publique du 1<sup>er</sup> conseil de guerre.

Le condamné ayant été introduit en présence du conseil, M. le commissaire impérial a donné lecture d'une lettre de S. Exc. le maréchal commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, annonçant que, par décision du 11 décembre 1861, Sa Majesté l'Empereur avait spontanément commué la peine de mort prononcée contre ce militaire en celle des travaux forcés à perpétuité.

Lorsque le fusilier Pierre Dubois s'est présenté devant le conseil de guerre, et pendant la lecture de la lettre annonçant sa commutation de peine, son attitude était convenable et paraissait indiquer tout à la fois un sentiment de reconnaissance pour la grâce dont il était l'objet, et de repentir sincère de l'action qu'il avait commise. En se retirant, il a relevé ses yeux qu'il avait constamment tenus baissés, et regardant ses juges, il leur a dit d'une voix émue : Merci !

Le moment est venu de rappeler que des changements importants vont s'opérer dans le tarif des lettres et dans celui des dépêches télégraphiques, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1862.

Pour les lettres, le poids de la lettre revêtue du timbre de 20 c. est porté de 7 grammes 1/2 à 10 grammes ; pour le timbre de 40 c., au dessus de 10 grammes jusqu'à 20, et pour le timbre de 80 c., au-dessus de 20 grammes jusqu'à 100. Le surplus du tarif reste le même.

Pour les dépêches télégraphiques, les dépêches de un à vingt mots, adresse et signature comprises, seront soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir :

- 1<sup>o</sup> Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe de 1 fr.
- 2<sup>o</sup> Les dépêches échangées entre un bureau quelconque du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe de 2 fr. La même taxe est applicable au département de la Corse, relié par le câble direct de Toulon à Ajaccio.
- 3<sup>o</sup> Les dépêches échangées entre un bureau quelconque du territoire de l'Empire (la Corse

comprise) et un bureau quelconque de l'Algérie, par le câble direct de Port-Vendres à Alger, à une taxe de 8 fr.

4<sup>o</sup> Au-dessus de vingt mots, la taxe est augmentée de moitié par chaque dizaine de mots, ou fraction de dizaine excédante.

5<sup>o</sup> L'indication de la date, de l'heure de dépôt et du lieu de départ, est transmise d'office ; sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de la dépêche sont comptés et taxés.

CE QU'IL EN COUTE POUR FAIRE LE LUNDI — L'ouvrier qui ne travaille pas le lundi, indépendamment de la journée qu'il perd, fait des dépenses inutiles. Pour ne rien exagérer, estimons à 4 fr. la perte de temps et les dépenses de ce chômage hebdomadaire. Comme il y a 51 lundis dans l'année, cela fait 204 fr. par an, qui multipliés par 40, terme ordinaire des années de travail, donnent pour résultat une somme de 8.320 fr. Or, toute somme se double par des intérêts au bout de 14 ans. Cette somme, placée tous les mois à la caisse d'épargne, aurait produit à l'ouvrier 28.864 fr., capital plus que suffisant pour garantir sa vieillesse de la misère et qu'il laisserait après sa mort à ses enfants, comme un souvenir de son amour pour sa famille et un exemple à suivre de son économie. J

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

L'opinion générale en France, c'est qu'une fois la chasse ouverte, et jusqu'à la clôture, le colportage du gibier peut se faire librement, et que nul n'a le droit d'en constater la provenance et de vérifier s'il a été tué légalement.

La cour impériale de Paris a rendu, cette année, deux arrêts qui tendent à prouver que cette opinion est basée sur une erreur, une fausse interprétation de la loi du 3 mars 1844.

Le 22 décembre 1860, les employés de l'octroi de la ville de Reims visitèrent les paniers d'un coquetier et y trouvèrent cinq perdreaux récemment pris au collet et portant au cou des traces visibles de strangulation.

Le 15 janvier 1861, un individu porteur d'un sac en toile fut arrêté par les mêmes employés de l'octroi : c'était un colporteur de gibier ayant été condamné déjà pour délit de chasse ; aussi les employés eurent-ils à examiner le contenu de son sac, et y trouvèrent onze perdrix étouffées d'une manière uniforme, la tête placée sous l'une des ailes et ne portant aucune trace de plomb.

Deux procès-verbaux constatèrent ces deux délits.

Le tribunal de Reims, appelé à statuer, renvoya les prévenus par ce seul fait que les délits n'étaient pas suffisamment établis ; mais, sur l'appel du procureur impérial, la cour, réformant la décision des premiers juges, condamna les délinquants à l'amende et à la prison.

Cette jurisprudence de la cour reconnaissant aux agents le droit de vérifier si le gibier colporté provient d'une source légale, il en résulte un puissant moyen de réprimer le braconnage, et qui pourra bien faire réfléchir les tendeurs de collets, si nombreux dans nos contrées.

Un chimiste français vient de découvrir le moyen de rendre incombustibles les mousselines, les dentelles, les tulles, et toutes autres étoffes légères. Il ne fait pas un secret de sa découverte. Au moment où vont commencer les bals et les soirées, et dans le but surtout de le propager parmi le personnel féminin des théâtres, où les accidents sont si nombreux, nous croyons devoir faire connaître cette simple et utile recette.

Il suffit pour rendre ces étoffes incombustibles, dit le savant, de mêler à l'amidon qui sert à les empeser, la moitié de son poids de carbonate de chaux, vulgairement appelé craie ou blanc d'Espagne. On procède ensuite au repassage comme à l'ordinaire. Cette adjonction de craie ne gêne en rien ni l'apparence, ni la qualité, ni la blancheur de l'étoffe. (Courrier des familles.)

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Janvier.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	25 c. » m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	22 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes . . . . .	20 c. » m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Sauray et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

Le *Dictionnaire de la Conversation* est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 406 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr. ; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

#### BOURSE DU 31 DÉCEMBRE.

3 p. 6/0 hausse 05 cent. — Ferme à 67 10  
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 95 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

a des conférences avec le diable, elle m'a annoncé à moi le commencement et la fin du dernier coup de vent comme un véritable almanach.

L'officier haussa les épaules en s'apercevant que le maître, atteint de la même épidémie que l'équipage, n'avait pu dissimuler jusqu'à la fin sa terreur superstitieuse.

— Eh bien ! allez me la chercher ! dit-il.

Le capitaine Riou avait depuis longtemps abandonné les croyances du gaillard d'avant ; ce n'était plus un matelot dégrossi : des études consciencieuses, dix années de service dans une position supérieure, le plaçaient au niveau de ses collègues de la marine militaire. Quand la déportée entra, conduite par le maître canonier, il la toisa d'un regard sévère :

— Je suis mécontent de vous, femme Flay, et vous conseille de ne plus vous attirer mes réprimandes.

La prétendue sorcière portait une de ces méchantes figures dont il est impossible de déterminer l'âge ; on la traitait de vieille depuis dix ans, elle avait à peine atteint sa quarantième année ; sa physionomie n'inspirait que du dégoût ; on y lisait en toutes lettres qu'elle avait dû croupir dans toutes les maisons de correction d'Angleterre. Son regard insolent blessa le capitaine.

— Je ne sais pas de quoi l'on m'accuse, je n'ai rien fait, monsieur le commandant, pour mériter cet avertissement. Assurément je n'ai pas envie...

— Taisez-vous, la vieille ! cria l'officier ; je ne vous

ai pas fait venir pour entendre de mauvaises paroles, mais pour vous signifier que vous ayez à ne jamais sortir de votre casernement qu'aux heures où les femmes montent sur le pont.

La déportée se préparait à riposter, lorsque trois coups timidement frappés à la porte annoncèrent la présence de Betty, qui ne put réprimer un mouvement de surprise en rencontrant à pareille heure mistress Flay chez le capitaine.

— Ah ! ah, vous vous étonnez de me voir, miss Smith ; c'est que vous n'êtes pas la seule à vouloir la bonne aventure ; demandez plutôt au capitaine s'il est content de mes nouvelles. Allez, allez ; commandant Riou, votre *Guardian* aura beau se garder, il ne tardera pas à se perdre corps et biens, oui corps et biens ! sans qu'il en échappe personne. Vous perirez tous, tous, tous ! excepté moi, la daunée, que l'ami Satan tirera d'ici par les cheveux.

— Décidément, la malheureuse est folle. Ramenez-la dans son logement, et désormais qu'on la surveille comme il faut ! En âme et conscience, je ne puis la punir d'avoir perdu la raison.

— Ah ! je suis folle, parce que je sais l'avenir ! cria-t-elle plus fort, laissez venir demain matin.

Le maître canonier ne parvint pas sans peine à faire sortir la déportée. Furieuse des deux épithètes de vieille et de folle, elle vociférait. Quelques soldats l'em-

menèrent.

— Cette pauvre femme me fait peine, dit Betty.

— Allons donc ! fit le maître ! elle ne vaut pas la corde qui la pendra !

Le capitaine Riou prenait paternellement les mains de la jeune fille.

— Tu es glacée, Betty. Pourquoi rester si tard sur le pont ?

— Le froid est un peu vif, parrain ; mais j'avais grand besoin de prendre l'air. Depuis le coup de vent, j'en suis pas sortie du fux-pout, et j'ai pas eu toute la journée au poste des malades.

— Ce n'est pas sans raison que l'équipage t'appelle la perle du *Guardian*.

— Puis-je faire moins que d'aider les infirmiers ?... Moi, dès que j'ai besoin de quelqu'un, c'est à qui s'offrirait. Tous ces braves matelots m'aiment comme leur mère. — Mon petit parrain, continua la jeune fille avec un accent qui triomphait toujours de la volonté du capitaine, j'aurais une prière à vous faire, un peu indiscrète peut-être... vous êtes si bon que vous ne refusez pas.

— Mais si ta demande est contraire aux règles du service ?

— Elle est au moins conforme à celles de la pitié.

— Explique-toi, mon enfant.

(La suite du p. hainn un ero.)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE MAISON, sise à l'angle de la rue de la Mairie et de la rue du Puits-Neuf.

S'adresser audit notaire. (642)

### A VENDRE

#### UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX,

Situées à Saumur, rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 10 et 12,

#### ET UNE MACHINE

à broyer le plâtre.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (608)

Etude de M<sup>e</sup> BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

### BONNE FERME

De 50 hectares de terres et prés,

#### A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862.

Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6.000 francs pour monter la ferme de bestiaux. S'adresser audit M<sup>e</sup> BIERMANT.

### A CEDER

Pour cause de décès,

#### Un Fonds de Perruquier.

Situé à Saumur, Porte-du-Bourg.

Une très-belle clientèle est attachée à cette maison. S'adresser à M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> FAUCHEREAU.

ON DEMANDE à acheter ou à prendre à loyer une très-jolie maison de campagne avec beaux jardins, aux environs de Saumur, jusqu'à trois lieues à la ronde; on préférerait les communes d'Allonnes, Brain et Neuillé.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### MAISON

Place des Récollets, n<sup>o</sup> 7.

S'adresser à M. TERRIEN, charpentier. (572)

### A LOUER

Présentement,

#### UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

### A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (652)

Saumur, imp. de P. GODET.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C<sup>ie</sup>, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

## NOUVELLE SOUSCRIPTION.

# DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

## SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8<sup>o</sup>, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 495 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8<sup>o</sup> à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines; au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe: les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C<sup>ie</sup>, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.

# LES COULISSES DU MONDE

JOURNAL DE

## M. PONSON DU TERRAIL

OEUVRES COMPLÈTES.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION:

POUR UN ABONNEMENT DE SIX MOIS, SIX FRANCS; — POUR UN AN, DIX FRANCS.

En un mandat à l'ordre de M. F. MARTIN, rue Cadet, 34.

On s'abonne directement, 30, rue du Bac, à l'imprimerie du Corps-Législatif, et chez tous les Libraires de Province et de l'Étranger.

Les éditeurs de cette publication ont songé à réunir dans un format unique, dont la collection formera tous les six mois un magnifique volume, les œuvres complètes du jeune et dramatique romancier qui, depuis dix ans, obtient un si légitime succès en France et à l'étranger.

Romans historiques, romans de mœurs contemporaines, aventures de cape et d'épée, histoires fantastiques, l'auteur de la Jeunesse du roi Henri et des Drame de Paris a touché à tous les genres avec un égal bonheur et un rare talent.

Le journal que nous offrons aujourd'hui au public porte le titre de l'un des premiers et des meilleurs romans de M. PONSON DU TERRAIL.

Le journal *Les Coulisasses du Monde* paraîtra toutes les semaines, richement illustré, et publiera simultanément deux romans, dont l'un **ENTIÈREMENT INÉDIT**, plus une *Causerie* de l'auteur sur les événements du jour, embrassant les *théâtres*, les *salons*, le *sport*, la *critique*, les *arts*, les *causes célèbres*, la *vie des eaux*, etc.

La publication des œuvres complètes de M. PONSON DU TERRAIL durera trois années, au bout desquelles le lecteur aura pu se procurer, pour *trente francs*, la matière de plus de 100 volumes in-8<sup>o</sup>, dont le prix ordinaire en librairie dépasse trois cents francs.

POUR PARAÎTRE SUCCESSIVEMENT: LES NUITS DE LA MAISON DORÉE (ENTIÈREMENT INÉDIT).

LES CHEVALIERS DU CLAIR DE LUNE.  
LA BARONNE TRÉPASSÉE.  
LES COULISASSES DU MONDE.  
LES COMPAGNONS DE L'ÉPÉE.  
LA DAME AU GANT NOIR.  
LE FILLEUL DU ROI.  
LA JEUNESSE DU ROI HENRI.

LES MÉMOIRES D'UNE VEUVE.  
LES CHEVALIERS DE LA NUIT.  
DIANE DE LANCY.  
LES DRAMES DE PARIS.  
LA TOUR DES GÉREFAUTS.  
LES ORPHELINS DE LA ST-BARTHÉLEMY.  
LE DIAMANT DU COMMANDEUR.

LA MULE DE SATIN.  
LE ROI DE TRÈFLE.  
LA FORGE DE NOGARET.  
LES ÉTUDIANTS DE HEIDELBERG.  
LA CAPE ET L'ÉPÉE.  
LES GARDÉS-FRANÇAISES.  
LES ORANGES DE LA MARQUISE.